

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 14/04/2025

DEL-14042025-13

Date de convocation :
04/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 20 heures 30, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Fanjeaux, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 43
- procurations: 4
- votants: 47

Date de publication :

PRESENTS : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean-Louis BAURES, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUE, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Frédéric GENIS, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Hélène MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Michel PUJOL, Pascale RAS-TOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Rachel STREMLER, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Claudie FAUCON MEJEAN par André VIOLA, Florian GRIMMON-PRE par Roselyne RIOS, Serge SERRANO par Maryse LALA-LAFFONT, Yolande STEENKESTE par Aurélien PASSEMAR.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Bernard BREIL, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Lionel GARRIGUES, Bernard JUILLA, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Benjamin PEYRAS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Floréal SOLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Attribution de subventions au titre de l'année 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Considérant que le Président propose d'adopter les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

- AMFL, centre hospitalier de Castelnaudary : 1393.38€
- Conseil départemental de l'accès au droit de l'Aude : 2500€
- CréAude : 5000€
- FAOL (festival de l'air à l'imaginaire) : 2000€
- Association CIVAM de la Piège, du Lauragais et du Razès (journée de « ferme en ferme ») : 500€
- Collège Saint Exupéry de Bram (dispositif « cordées de la réussite ») : 3600 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

APPROUVE l'adoption des subventions suivantes :

- AMFL, centre hospitalier de Castelnaudary : 1393.38€
- Conseil départemental de l'accès au droit de l'Aude : 2500€
- CréAude : 5000€
- FAOL (festival de l'air à l'imaginaire) : 2000€
- Association CIVAM de la Piège, du Lauragais et du Razès (journée de « ferme en ferme ») : 500€
- Collège Saint Exupéry de Bram (dispositif « cordées de la réussite ») : 3600 €

AUTORISE le Président à signer toutes les conventions de partenariat avec les associations concernées et à mandater les subventions ci-dessus évoquées dans la limite des crédits inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

